



La CGT, sa force, c'est vous !
02.98.76.65.65
6 rue de Kerhuel CS 29029
29196 Quimper cedex
; é cgt@cg29.fr nous voir <http://cgtcg29.fr>

CTP du 21 mars 2013

nous écrire

Projet de convention en faveur du handicap : **vote POUR**

Nous sommes évidemment pour les 5 objectifs fixés mais il faut qu'ils se concrétisent dans les services. Nous en profitons pour rappeler que nous demandons un règlement clair des recrutements/mutations/promotions qui fixerait justement les priorités dont le handicap ferait évidemment partie.

Aménagement du temps de travail : **vote CONTRE**

Le Conseil Général a décidé de réécrire l'accord de 1999. Il n'y avait aucune raison de le faire puisque la base reste la même : les 35h. Nous étions favorables à des règlements de service ou de fonctions pour ceux qui présentent des particularités (horaires pour les agents du domaine de l'enfance par exemple..)

Flexibilité

Alors que les 7h48 par jour avec 20 jours de RTT étaient clairement écrits, le Conseil Général reformule ainsi : « des jours de récupération du temps de travail (RTT) sont attribués en cas de dépassement de la durée horaire légale du travail ». **La remise en cause récente de ces 20j de RTT dans les foyers et RIA du Cg, la fermeture des CDAS pendant les ponts nous font craindre l'introduction de la flexibilité au Cg et la perte, pour les agents, de ces jours de RTT choisis.**

Cette grande flexibilité est à craindre également quand nous lisons en II section 1 page 10 : « Les cycles de travail auxquels ont recours les services sont définis par délibération du Cg. » Quels sont-ils ? Notre vote ne doit pas être un chèque en blanc donné au Cg. Dans la même section, alinéa 6, il est indiqué : « des cycles de travail spécifiques pourront être fixés » Quels-sont-ils ?

Vie citoyenne

Les autorisations d'absence pour les actes de la vie citoyenne sont très aléatoires : refusée pour les élus du personnel qui siègent au conseil d'administration des collèges mais acceptée pour les parents ; don du sang à préciser ; mandat politique pas clair non plus, ...).

Management

Concernant les protocoles de service, il est écrit : « **conçus comme de véritables outils de managements**, (oups !) les protocoles de service ont vocation à intégrer les futurs projets de direction ... ». Nous aurions préféré voir écrit : **Conçus pour offrir aux usagers le meilleur service public et aux agents les meilleures conditions de travail.** Un régime particulier pour les cadres, s'il est confirmé, ne sera pas de nature à améliorer la situation déjà tendue.

Quel avenir pour les jeunes ?

En 1999, nous étions passés aux 35h avant l'obligation légale, l'accord avait fait l'objet de débats vifs, d'un mouvement de grève très suivi, d'un vote, qui rappelle le avait eu 91% de participation, 73% de oui, avec une participation financière durant 3 ans, pour créer des postes. Et aujourd'hui ? C'était l'occasion d'avoir un véritable débat sur le temps de travail, à la semaine, à l'année, sur la carrière. Les départs à la retraite pourraient se faire avec travail à mi-temps pendant quelques années (ex CPA) avec embauche d'un jeune pendant ce temps. Quatre millions de chômeurs, dont beaucoup de jeunes, il est temps de partager le travail. Mais là RIEN dans ce protocole

Fermeture pendant les ponts : 10 mai et 16 août **vote CONTRE**

Le services publics, ouverts au public ou non, n'ont pas à fermer pendant les ponts, nous nous étions déjà élevés contre la fermeture de Cdas à Brest, en mai 2012. De plus cette journée sera un jour RTT ou congé imposé. Aujourd'hui un jour imposé et demain ? On entend déjà parler de fermer les Cdas entre Noël et le jour de l'an ! Ce sujet a été ajouté à l'ordre du jour pendant le CTP, énième exemple de la démocratie vue par notre employeur !

Agence technique de Scaër : **vote CONTRE**

Le contexte de fermeture des centres d'exploitation des routes, nous invite à la plus grande prudence lors de tout projet de réorganisation dans ce domaine. **Une de nos revendications intersyndicales, lors de la journée du 24 janvier, était l'arrêt des fermetures des centres d'exploitation et non-pas une réorganisation.**

Perte d'un poste d'agent des routes, non prise en compte des charges de travail des responsables des CE, privatisation rampante par absence de personnel, la dégradation se verra dans quelque années, quand les routes seront en mauvais état (caniveaux curés tous les 20 ans au lieu de 7, peintures défraîchies, panneaux non remplacés, ...) au risque d'engager la responsabilité pénale du Cg.